

DÉCISION (UE) 2020/2136 DU CONSEIL**du 14 décembre 2020****portant adoption de la position du Conseil sur le deuxième projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2021**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, et notamment son article 314, paragraphe 3, en liaison avec le traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique, et notamment son article 106 *bis*,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 10 décembre 2020, la Commission a présenté une proposition contenant le deuxième projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2021 ⁽¹⁾.
- (2) Le Conseil a examiné la proposition de la Commission en vue de définir une position conforme, en ce qui concerne les recettes, à la décision 2014/335/UE, Euratom du Conseil du 26 mai 2014 relative au système des ressources propres de l'Union européenne ⁽²⁾ et, en ce qui concerne les dépenses, aux termes de l'accord de principe conclu le 10 novembre 2020 sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027.
- (3) Étant donné qu'il convient d'adopter dans les meilleurs délais une position du Conseil sur le deuxième projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2021 afin de permettre l'adoption définitive du budget avant le début de l'exercice 2021 et d'assurer ainsi la continuité de l'action de l'Union, il est justifié de réduire, conformément à l'article 3, paragraphe 3, du règlement intérieur du Conseil, le délai de huit semaines pour l'information des parlements nationaux prévu à l'article 4 du protocole n° 1,

DÉCIDE:

Article unique

Le Conseil a adopté sa position sur le deuxième projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2021 le 14 décembre 2020.

Le texte intégral peut être consulté ou téléchargé sur le site web du Conseil à l'adresse suivante: <http://www.consilium.europa.eu/>

Fait à Bruxelles, le 14 décembre 2020.

Par le Conseil
Le président
M. ROTH

⁽¹⁾ COM(2020) 839 final.

⁽²⁾ JO L 168 du 7.6.2014, p. 39.